

SOSLM 66/1
352

(1939)

A

Electrification de la section de ligne Sète-Tarascon

(s) C.A. 15.2.39 54 VI

Electrification de la section de ligne Sète-Tarascon

G.A. 15 février 1939

Électrification de la section de la ligne Sète-Tarascon

p. 54

M. CRESCENT ajoute qu'à son avis les travaux pourraient être envisagés non pas au départ de Laroche via Les Laumes vers Dijon et Lyon, mais au départ de Tarascon. En effet, la ligne Montauban-Sète est déjà électrifiée. Il y a donc rupture de charge à Sète, et ceci est très dommageable. La Direction Générale devrait examiner la possibilité de commencer par électrifier le tronçon Sète-Tarascon pour, ensuite, pousser l'électrification à partir de Tarascon soit vers le Nord, soit vers le Sud.

M. René Mayer

Quant au projet d'électrification par Tarascon, M. René MAYER ne le connaît pas, et la première chose à examiner serait de savoir s'il est rentable.

M. De Besneval

Evidemment, l'électrification de la section Sète-Tarascon pourrait être envisagée, étant donné la rupture de charge actuelle à Sète. Mais les inconvénients de cette rupture de charge ne doivent pas être exagérés, car le trafic de la ligne naît en grande partie à Sète.

M. le Président

Quant à la question de l'électrification du tronçon Sète-Tarascon, elle n'est évidemment pas sans intérêt. Les Services l'étudieront.

M. MOREAU-NERET fait observer, en ce qui concerne précisément cette question de l'électrification du tronçon Sète-Tarascon, que l'argument tiré des inconvénients de la rupture de charge à Sète n'est peut-être pas absolument déterminant.

Le trafic venant des Pyrénées-Orientales et de l'Espagne et passant par Sète à l'heure actuelle est évidemment assez important. Mais l'un des buts poursuivis dans l'opération d'électrification de la ligne Brive-Montauban - celle-là inscrite au programme quadriennal - est précisément de dévier sur elle ce trafic.

Cette électrification une fois réalisée, on ne pourra plus parler de gros trafic sur le parcours Sète-Tarascon et les inconvénients de la rupture de charge à Sète se trouveront considérablement réduits.

M. CRESCENT répond que le même raisonnement avait été fait dans le passé pour la ligne Béziers-Neussargues. Elle devait donner lieu à un trafic considérable. Or, en fait, il n'en a rien été.

Il croit devoir faire, quant à lui, des réserves sur le report de trafic escompté de la section Sète-Tarascon sur la ligne Brive-Montauban.

M. MOREAU-NERET réplique que, de toute façon, le trafic venant des Pyrénées-Orientales et d'Espagne, ou bien continuera à passer par Sète et Tarascon, ou bien, une fois l'électrification Brive-Montauban réalisée, sera reporté sur cette ligne.

Mais quoi qu'il en soit, on ne peut faire état deux fois de l'importance du même trafic : une première fois pour justifier l'électrification de la ligne Brive-Montauban et une seconde fois pour justifier celle de la section Sète-Tarascon.

M. LE PRESIDENT déclare à nouveau que la question sera mise à l'étude.